



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation



Infos importantes concernant le ramassage des déchets ménagers dès le 1^{er} janvier 2011

Le transfert de compétences en matière de gestion des déchets ménagers a été accepté par 20 communes et refusé par 3. Conformément aux statuts du SIDP (syndicat intercommunal du district de Porrentruy), cette nouvelle pratique est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 et est applicable à 22 communes du district. Le système de la taxe au sac généralisée s'appliquera dès 2012, ceci conformément aux principes retenus dans le processus de mise en place de ce projet.

Quelles sont les implications qui en découlent ?

Tournées

Le jour de ramassage est identique. Vous pouvez consulter, comme pour les années passées, le calendrier des déchets de la Municipalité (également sur site) ainsi que le plan de collecte des déchets 2011, ces deux documents ayant été envoyés à chaque ménage bruntrutain fin décembre 2010. Les tournées de remplacement liées aux jours fériés y seront indiquées.

Nouveaux sacs régionaux SIDP

Dès le 1^{er} janvier 2011, seuls les sacs régionaux officiels SIDP sont ramassés. Les anciens sacs bleus ne le sont plus.

Prix des rouleaux de 10 sacs 17L : Fr. 11.- / 35L : Fr. 21.50 / 60L : Fr. 38.50

Prix des rouleaux de 5 sacs 110L : Fr. 36.50

Ces rouleaux pourront être achetés, dès décembre 2010, aux mêmes conditions, dans 64 commerces. A Porrentruy, vous pouvez vous procurer ces sacs dans les magasins suivants :

- Magasin Denner, Rue Achille-Merguin, 2900 Porrentruy
- Magasin PAM, rue Pierre-Péquignat, 2900 Porrentruy
- Discount Bellevue, Rte de Belfort, 2900 Porrentruy
- Magasin Jean-Paul Bacon, Grand-Rue, 2900 Porrentruy
- Station Shell, rue Xavier-Stockmar, 2900 Porrentruy
- Magasin Rapid'Service, F. Ferrari, rue des Vanniers, 2900 Porrentruy

Tout déchet incinérable pouvant être mis dans un sac de 110L ou moins ne doit pas être déposé lors des tournées de ramassage des déchets encombrants.

Pourquoi ? La filière d'élimination des déchets incinérables encombrants coûte plus cher au citoyen que l'élimination des déchets ménagers. Ces coûts sont reportés sur la taxe de base communale payée par le contribuable. Cette taxe comprend également tous les frais liés aux filières d'élimination des déchets recyclables (verre, papier, carton, alu, etc.).

Pour les conteneurs 800L, le système de brides est abandonné au profit d'un système de puces électroniques. Les conteneurs sont dorénavant pesés.

Nous avons été informés que quelques conteneurs 800l d'occasion pourraient être mis à disposition. En cas d'intérêt, le SIDP vous renseignera.

Une brochure sera éditée prochainement pour résumer les principales directives liées aux conditions de collecte des différents déchets (encombrants, métal, verre, papier, carton, etc...).

Nous vous remercions par avance de prendre note des modifications précitées.

Pour tout renseignement complémentaire :

Municipalité de Porrentruy
Service des travaux publics
Rue du 23-Juin 8
2900 Porrentruy
Tél. 032/465.78.71

SIDP
Syndicat intercommunal du district de Porrentruy
Rue d'Airmont 7 - 2900 Porrentruy
T 032.466.88.81 et F 032.466.88.82
secretariat@sidp.ch

<http://www.caer.ch/index.php/sidp/presentation>